

DEC25115DAJ

Décision du 17 juin 2025 portant fin au mandat de M. Olivier SANDRA en qualité de Référent intégrité scientifique

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 13 juin 2024 portant nomination de Mme Claire LURIN en qualité de Déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche d'INRAE pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2024,

Vu la décision du 13 juin 2024 portant nomination de M. Olivier SANDRA en qualité de Référent intégrité scientifique pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2024,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} juillet 2025, il est mis fin au mandat de M. Olivier SANDRA, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, en qualité de Référent intégrité scientifique, appelé à d'autres fonctions.

Fait à Paris, le 17 juin 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

